

## Les Cahiers de droit



***Droit du travail en vigueur au Québec*, par Robert GAGNON, Louis LEBEL, Pierre VERGE, Les Presses de l'Université Laval, 1971, 441 pages.**

Réjean Breton

Volume 13, numéro 4, 1972

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1005060ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1005060ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Breton, R. (1972). Compte rendu de [*Droit du travail en vigueur au Québec*, par Robert GAGNON, Louis LEBEL, Pierre VERGE, Les Presses de l'Université Laval, 1971, 441 pages.] *Les Cahiers de droit*, 13(4), 600–601.  
<https://doi.org/10.7202/1005060ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1972

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

**Droit du travail en vigueur au Québec**, par Robert GAGNON, Louis LEBEL, Pierre VERGE, Les Presses de l'Université Laval, 1971, 441 pages.

Les auteurs se proposent de réunir dans cet ouvrage « les éléments essentiels du droit du travail en vigueur au Québec ». Ils nous présentent les principes généraux de ce droit en mettant l'accent sur la législation du Québec, sans omettre de faire les comparaisons qui s'imposent avec la législation fédérale lorsque le point traité est d'importance. L'ouvrage regroupe ces éléments essentiels autour de seize (16) grands thèmes. Pour chacun d'eux, la démarche se ramène à dégager, à la lumière des lois, de la jurisprudence et de la doctrine, les grandes lignes directrices qui doivent nous guider en la matière, sans négliger pour autant d'apporter les nuances nécessaires et de faire part des dissidences qui s'inscrivent dans le droit positif.

*Les seize (16) thèmes retenus sont les suivants :*

Les auteurs commencent par s'interroger sur l'identité du droit du travail (thème 1); si ce dernier constitue, à n'en pas douter, une catégorie pédagogique, il n'est pas encore possible, cependant, de parler à son propos d'une véritable catégorie ou réalité juridique. Le thème suivant est consacré au contrat de travail; on y analyse sa nature et son contenu, et l'on s'attarde principalement aux problèmes relatifs à son exécution. L'étude nous rend compte par la suite de la réglementation étatique des conditions de travail (thème 3) et ce, aussi bien en contexte provincial que fédéral. Le droit d'association fait l'objet des deux thèmes qui viennent ensuite: c'est d'abord son cheminement historique (thème 4) qui retient l'attention, après quoi l'on s'attache à l'analyse de la protection accordée à ce droit (thème 5) par les deux niveaux législatifs qui nous concernent. Le thème sixième porte sur la classification juridique des groupements syndicaux.

Les deux thèmes suivants regroupent les éléments essentiels concernant une institution juridique propre au droit du travail: l'accréditation. Les auteurs font ressortir les privilèges exorbitants de droit commun (thème 7) dont bénéficie l'association de salariés accréditée; puis ils s'attachent à la procédure d'accréditation, pour nous faire part des exigences relatives à son octroi de même que des causes et de la procédure de sa révocation. L'étude consacre également deux thèmes distincts à la

négociation. On y traite de la négociation collective (thème 9) telle que prévue au Code du travail; l'on aborde également ce mécanisme nouveau appelé à connaître beaucoup d'ampleur que constitue la négociation sectorielle (thème 14). L'ouvrage fait part, à ce propos, des expériences dans les secteurs de la Fonction publique, de l'enseignement et de la construction. L'épreuve de force que constitue la grève fait l'objet du 10<sup>e</sup> thème. Les principaux développements sont consacrés à la légalité et aux effets de ce moyen de pression par excellence pour la classe laborieuse. Le 11<sup>e</sup> thème traite de ce qui est souvent le prolongement de la grève, à savoir le piquetage, qui est envisagé tant au regard du droit pénal que du droit civil. Deux thèmes sont aussi reliés à la convention collective, cette institution fondamentale en droit du travail. Le thème 12 regroupe les données essentielles relatives à sa nature, à son objet et à son caractère obligatoire. Des développements sont aussi consacrés à l'extension juridique des conventions collectives (thème 15). L'étude de l'arbitrage des griefs (thème 13) est fondée sur les deux dimensions majeures que comporte ce mécanisme: obligation d'y recourir mais aussi caractère obligatoire de la sentence qui en découle. Enfin, en guise de conclusion, les auteurs ont ressenti le besoin de témoigner de cette « préoccupation relativement nouvelle qu'est le droit au travail ». Ils le font à travers une revue rapide de ce qu'est l'état actuel du droit en matière d'aide à l'emploi, et principalement d'accès au travail et de conservation de l'emploi.

L'utilisation de cet ouvrage est grandement facilitée par un Index analytique fort détaillé (40 pages). Nous avons également apprécié au plus haut point la Table des lois et de la réglementation qui réfère aux pages concernées dans l'ouvrage et ce, au niveau des articles de ces différentes lois et réglementations. Le livre comporte encore une Table (25 pages) des arrêts et jugements selon le nom de chacune des parties dans l'ordre alphabétique. Les auteurs ont aussi prévu, à la fois, une bibliographie sélective qui suit normalement la présentation de chacun des thèmes de même qu'une bibliographie générale à la fin du volume.

Comme le font remarquer les trois auteurs dans leur avant-propos, l'ouvrage « ne constitue qu'une étape initiale de la présentation du droit du travail en vigueur au Québec ». Il est à souhaiter que ce recueil de réflexions fonda-

mentales provoque des études approfondies sur la plupart des grands thèmes qui y ont été retenus.

Réjean BRETON

**Le droit du travail**, par Pierre-D. OLLIER, Armand Colin, 1972, 591 pages.

Synthèse, parfois très classique, mais globalement innovatrice, du droit du travail français. L'ouvrage, indique-t-on, s'adresse en premier lieu aux étudiants de licence en droit, mais il vise également à atteindre ceux qui œuvrent, à divers titres, dans la vie économique, de même que le praticien.

L'introduction se range dans la tradition — historique, exposé des sources, organismes chargés de l'application de ce droit. Une première partie étudie le statut du salarié : protection de ce dernier dans sa subordination à l'employeur, pendant la durée et lors de la cessation du contrat de travail ; étude aussi du salaire. Si, à cette étape également, l'ouvrage ne s'écarte pas tellement des présentations antérieures du contrat de travail, en particulier en ce qui a trait à sa terminaison et à la créance de salaire, il est en revanche assez percutant dans l'analyse qu'il présente du pouvoir patronal. Cette force lui provient de ce que l'auteur se refuse de s'arrêter aux simples « façades juridiques », justifications élégantes de certaines solutions jurisprudentielles, pour démasquer au besoin leur fondement anachronique, l'écart qui les sépare souvent d'une réalité sociale, sobrement mais précisément rendue : « Le pouvoir souverain du chef d'entreprise n'est pas autre chose que le droit du propriétaire sur sa chose. L'intérêt de l'entreprise est dès lors un euphémisme dans la motivation des arrêts... » (p. 101). Au même diapason, mais de façon plus particulière, la présentation du droit disciplinaire, inexistant, en somme, « absorbé qu'il est dans le droit du contrat ». La position critique qu'adopte l'auteur conserverait, somme toute, sa valeur en droit canadien : « Dans les rapports de travail, qui sont des rapports entre contractants et des rapports d'inégalité, la proportionnalité de la sanction à la faute est une exigence de justice... » (p. 134).

La place prépondérante, en droit français, du contrat individuel, ne prive pas le lecteur d'une substantielle deuxième partie consacrée à la détermination collective des conditions de travail : droit syndical proprement dit, négocia-

tion collective et conflits collectifs. Sous ces titres, l'on retrouve, finement analysé, un ensemble usuel de sujets : le mouvement syndical, la liberté syndicale, le rôle de représentation du syndicat, le droit des conventions collectives, de la grève, un certain constat d'inefficacité des modes de règlement pacifique...

En ces matières, bien qu'il faille tenir compte du public auquel l'on s'adresse, il deviendrait sans doute utile à l'occasion d'entrer plus à fond dans l'examen de certains aspects fondamentaux de grands systèmes étrangers de façon à permettre plus de recul au lecteur dans l'appréciation du système qui le régit. Constamment, en effet — et c'est là la caractéristique la plus fortement positive de l'ouvrage — l'on retrouve cette juxtaposition de l'analyse juridique, à la fois nette et serrée, du rappel du contexte socio-économique et de l'invitation à l'appréciation critique.

La troisième partie, « Participation et contrôle », est l'occasion de l'examen des rapports entre les institutions représentatives typiques (délégués du personnel ou comité d'entreprise, selon le cas) et, depuis la loi de 1968, la section syndicale dans l'entreprise — interrogation, pour l'instant, bien française : « Le syndicat doit-il se cantonner dans un rôle de contestation du pouvoir patronal ou participer à l'exercice de ce pouvoir? C'est tout le problème de la réforme de l'entreprise. » (p. 450) Exposé également des modes de participation du salarié aux fruits de l'entreprise : « L'intéressement n'est pas la cogestion. Pourtant, comment ne pas voir que c'est cette participation-là qui est décisive pour les travailleurs? » (p. 510)

Une quatrième partie, « Droit au travail et emploi de la main-d'œuvre » représente finalement un envol nouveau du droit du travail lequel se fonde ici, d'une façon très réaliste, au droit à l'éducation : droit au meilleur emploi, lié à la formation professionnelle et à l'éducation permanente. « Les fondements du droit au travail mettent ainsi en cause le régime économique et son aptitude à se transformer pour satisfaire les besoins essentiels des hommes. » (p. 533)

Finalement il est à la fois très pédagogique et très utile de trouver en fin de chapitre, en plus d'une bonne tranche de bibliographie sélective, la reproduction même de textes fondamentaux essentiels.

*Le droit du travail* du professeur Ollier représente sans doute, pour ces catégories de lecteurs français auxquels il se destine essen-